



UNML

UNION NATIONALE des MISSIONS LOCALES, des P.A.I.O.
et des ORGANISMES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Représenter et accompagner les réseaux d'insertion



Communiqué de presse

8 juillet 2010

L'UNML vient de signer la Convention de partenariat sur le Service Civique

Aujourd'hui, Martin Hirsch, Président de l'Agence du Service Civique et Jean Patrick Gille, Président de l'UNML ont signé une Convention de partenariat de deux ans pour la promotion et le développement du Service Civique auprès des jeunes.

L'objectif de cette Convention entre les deux parties est d'atteindre **500 jeunes en Service Civique au sein des Missions Locales, associations régionales et tête de réseau fin 2011**. En effet, l'agrément collectif permet de **proposer des Services Civiques au cœur même des Missions Locales**.

Les deux Présidents, visiblement satisfaits de cet accord de partenariats ont tenu à s'exprimer de concert sur le sujet.

« Ce partenariat est essentiel et naturel car le réseau des Missions Locales a été associé dès la création du dispositif du Service Civique. Je compte sur les Missions Locales pour remplir leurs missions de mixité et de diversité et ce, quel que soit le parcours des jeunes. Je connais leur savoir-faire et ne doute pas que le réseau va s'impliquer. Le Service civique dans les Missions Locales est bon pour les jeunes autant qu'il l'est pour les Missions Locales. » a expliqué **Martin Hirsch**.

Quant à **Jean-Patrick Gille** il s'est exprimé en ces termes :

« Je suis ravi que cette convention soit signée aujourd'hui, car on peut d'ores et déjà lancer le dispositif. Les Missions locales ont été reconnue comme un véritable acteur dans l'accompagnement des jeunes. Il est tout à fait légitime qu'elles soit partie prenante en accueillant dans son réseau au moins 500 Services Civiques. Je souhaite qu'elles s'investissent pleinement dans la réussite du dispositif, en tant que structure accueillante ou relais mais aussi qu'elles soient vigilantes sur les missions proposées aux jeunes afin qu'elles ne se substituent pas à des emplois ».



Martin Hirsch et Jean-Patrick Gille au siège de l'Agence du Service Civique, ce jour.

Pour mémoire, dans le cadre de cette Convention, l'UNML et les Missions Locales s'engagent à :

- **Mener des actions de sensibilisation et d'information des jeunes** de leur territoire sur le Service Civique,
- **Accueillir et orienter** les jeunes de leur territoire intéressés par le Service Civique. Si besoin, les Missions Locales accompagneront les jeunes souhaitant se porter volontaires dans leurs démarches de recherche de missions de Service Civique, à travers, notamment, l'utilisation du site : www.service-civique.gouv.fr,
- **Sensibiliser et informer leurs partenaires locaux**, associations et collectivités locales, susceptibles de proposer des missions à des jeunes dans le cadre du Service Civique,
- **Participer à l'animation des comités de coordination locaux du Service Civique** qui seront mis en place en région, notamment pour diffuser le dispositif, l'évaluer et en suivre la qualité.